

Journal Départemental des Parents d'élèves de l'Essonne

**FÉDÉRATION DES CONSEILS
DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ESSONNE**
13 place Galignani
91100 CORBEIL-ESSONNES
Tél. 01.64.96.15.86
Email : fcpe91@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA FCPE 91
Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi de 9h30 à 12h et de 13 h à 18h00
Samedi de 9h00 à 12h30
Site internet : www.fcpe91.org

Congrès départemental 16 mai à Marcoussis

**14 h : débat « L'école et la citoyenneté »
avec Francine Best, Bernard Defrance et Gilbert Longhi**



Manifestation à Longjumeau le 28 mars 2009



Délégation reçue par Nathalie Kosciusko-Morizet

À l'issue de la manifestation organisée le 28 mars dernier à Longjumeau, une délégation composée de représentants syndicaux enseignants, de lycéens, d'étudiants et de la FCPE91 a rencontré, le 30 mars, madame Kosciusko-Morizet, seule ministre présente sur le territoire de l'Essonne.

L'entretien a porté sur le recul des moyens alloués aux RASED, sur la précarisation de l'enseignement dans le secondaire et la baisse de qualité qu'elle entraîne mécaniquement, sur la perspective d'une mise en concurrence faussée de l'Université en Essonne. La délégation a également fait part du dysfonctionnement des instances éducatives dont les délibérés n'ont aucune influence réelle sur des décisions déjà prises au plus haut de l'État, sans que la spécificité des territoires soit prise en compte et sans que l'avis des professionnels comme des usagers soit entendu. La Ministre a indiqué que ces questions n'étaient pas de sa responsabilité mais s'est engagée à transmettre au ministre de l'Éducation nationale.

Jean-Marc Defrémont, président de la FCPE91

Conférence débat sur l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école

La FCPE de Brétigny-sur-Orge invite tous les parents, les enseignants à une conférence-débat :

L'accueil des enfants en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire

**Vendredi 15 mai 2009 à 20h30,
à l'école Jean Moulin,
184 Bld de France, Brétigny-sur-Orge**

Depuis la loi de février 2005, tout enfant, quel que soit son handicap, doit être accueilli en milieu scolaire ordinaire si ses parents sont demandeurs. Si cette loi pose un principe louable au premier abord, sa mise en pratique ne va pas sans causer des tensions, surtout quand les moyens d'accueil ne suivent pas. C'est alors l'ensemble de la communauté éducative (élèves, enseignants et parents) qui est concerné.

Des professionnels de l'Éducation nationale et spécialisés, intervenant de la petite enfance à l'adolescence, viendront nous faire partager leurs expériences, leurs espoirs et leurs craintes et nous aideront à débattre sur l'accueil à l'école des enfants en situation de handicap.

Renseignements sur : www.fcpe-bretigny.org

Le Journal du Droit des Jeunes

Comme le dit si bien Christiane Allain, secrétaire générale de la FCPE nationale, dans la conclusion de son rapport d'activité 2008-2009, « *Au-delà de l'avenir de l'École publique, ce qui est peut-être encore plus inquiétant et insupportable, c'est la détermination de nos gouvernants à instiller dans l'esprit de tous nos concitoyens que la jeunesse de notre pays est dangereuse ! Xavier Darcos et Nicolas Sarkozy n'aiment manifestement pas les enfants et les jeunes. (...)* ».

En France, les jeunes sont considérés comme des individus dont nous devons a priori nous méfier : paresse, irrespect, absentéisme, conduites addictives, violence, échec scolaire, actes de délinquance de plus en plus précoces sont, à en croire les ministres de l'Éducation nationale et de la Justice notamment, le quotidien de la majorité de nos enfants !

Fichages multiples, inflation des conseils de discipline, évaluations stigmatisantes, caméras de surveillance, contrôles biométriques et interventions policières dans les établissements, renforcement des mesures judiciaires à l'encontre d'enfants de plus en plus jeunes, centres éducatifs fermés, sont les seules réponses apportées par le gouvernement aux jeunes dont, en outre, il ne respecte pas les besoins fondamentaux. (...) »

La revue mensuelle spécialisée, « **Journal du Droit des Jeunes** », aborde précisément tous ces sujets qui concernent les jeunes. Elle donne toutes les informations sur les nouvelles réglementations, les jugements des tribunaux, la jurisprudence, les rapports officiels, etc... et elle aborde de nombreux débats d'actualité en prenant le parti de la jeunesse.

C'est une véritable mine d'informations et de réflexions qui devraient intéresser et être fort utiles aux militants de la FCPE.

Si vous souhaitez faire plus ample connaissance avec cette revue, demandez un spécimen gratuit (écrivez de ma part) en contactant le fondateur, Jean-Pierre Bartholomé (jpbartho@wanadoo.fr) ou l'actuel directeur de publication, Jean-Luc Rongé (rajs.idj@wanaoo.fr).

Patrice Coulon
Vice-président de la FCPE91

Journal du Droit des Jeunes
(9 € le Numéro),
16 passage Gatbois,
75012 Paris - Tél. : 01 40 37 40 08
www.droitdesjeunes.com

Retrouvons-nous au congrès le 16 mai à Marcoussis

L'année scolaire s'achève comme elle a commencé, dans une confrontation figée entre la communauté éducative et une autorité ministérielle qui ne conçoit le dialogue que comme l'approbation unilatérale de ses préjugés. Le fonctionnement des instances éducatives, des conseils d'établissement au conseil départemental, est affecté par cette pratique du pouvoir sans partage qui vide de leur sens ces lieux d'échange pourtant indispensables. Que deviendra l'école lorsque les enseignants, les parents, auront déserté les instances dans lesquelles on ne les écoute pas ? En attendant un signal fort de changement d'attitude, retrouvons-nous le 16 mai au congrès départemental de la FCPE91, pour débattre de l'école que nous voulons en Essonne.

Jean-Marc Defrémont,
Président FCPE91



Jean-Marc Defrémont, président de la FCPE91 et Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE nationale lors de la manifestation à Paris le 19 mars.

Commissions d'appel

24 juin : fin de 3^e

25 juin : fin de seconde

29 juin matin : fin de 4^e

29 juin après-midi : fin de 6^e

La FCPE91 recherche des parents FCPE pour participer aux commissions d'appel. Une formation aura lieu mi-juin. Prenez contact avec la FCPE91.

Sommaire

RdV avec N. Kosciusko-Morizet	Page 2
Conférence-débat	Page 2
Le journal du droit des jeunes	Page 2
Edito du président	Page 3
Commissions d'appel	Page 3

Le poids des cartables	Page 4
Le congrès départemental	Page 4
Programme du congrès	Page 5
Forums des métiers	Pages 6 et 7

CDEN	Page 8
Philippe Meirieu	Pages 8 et 9
Réforme des lycées	Page 10
Restauration scolaire	Pages 11 et 12
BONNE LECTURE ...	

Monsieur Maurice Dagneaux, administrateur de la FCPE91 puis secrétaire général de la FCPE91 en 1988, nous a quitté le **24 décembre 2008 à l'âge de 85 ans**. C'est grâce à lui que j'ai pu travailler 14 ans pour la FCPE91. Il m'avait proposé en 1987 un poste de secrétaire-comptable puisqu'il n'y avait plus d'employé au conseil départemental. Je venais, à l'époque, d'être licenciée pour raison économique.

Georgette Blanchard, responsable administrative de la FCPE91 de 1988 à 2002

Commission collège : le poids des cartables

Le poids du cartable est un problème majeur de santé publique dont la FCPE se préoccupe activement. Suite à notre campagne de pesée des cartables organisée en octobre 2007, nous avons pu constater que le poids moyen d'un cartable de 6^e est de 7,56 kg sur une base de 40 000 données exploitables ! Or selon une circulaire ministérielle de 1995, le poids ne doit pas dépasser 10% du poids du corps de l'enfant soit 3,4kg pour un élève de 11 ans.

Ce constat effarant nous interpelle fortement. Dans le cadre de la commission collège, la FCPE91 après s'être réunie le 6 mars à Ballancourt propose de dresser une liste non exhaustive des solutions à apporter en fonction des différents problèmes rencontrés dans les 100 collèges de l'Essonne.

Parmi celles-ci, quelques-unes apparaissent comme facilement réalisables en concertation avec les directions et enseignants des établissements. On peut citer la salle référente pour chaque classe et le deuxième jeu de livres qui reste à demeure et les emplois du temps équilibrés en limitant le nombre de matières dans une journée. D'autres possibilités plus

technologiques ayant fait leurs preuves sur le plan pédagogique existent comme le vidéoprojecteur, le tableau blanc interactif ou le livre électronique (e-book).

La difficulté pour les mettre en œuvre est financière. En effet nombre de conseils généraux doivent arbitrer leurs orientations budgétaires et ne peuvent ou ne veulent assumer financièrement ce coût important.

Une autre proposition a vu le jour récemment : la FCPE propose de créer un kit collégien de fournitures scolaires avec réduction de celles-ci en particulier : cahier de petit format, abandon des 200 pages, utilisation des classeurs souples.

De plus pour soulager le mal de dos, il est nécessaire d'utiliser du mobilier scolaire ergonomique.

Une mesure pédagogique sur l'apprentissage de la maîtrise du corps par les professeurs d'EPS est nécessaire et souhaitable.

Suite à la très forte mobilisation des parents d'élèves FCPE, le ministre de l'édu-

cation a publié une circulaire au B.O. sur le poids des cartables dans laquelle il reconnaît que c'est en réponse à l'action forte de la FCPE.

Pour une fois qu'il entend la FCPE...

Cette circulaire relève deux points importants concernant nos demandes : la reconnaissance comme question de santé publique, la prise en compte via le CA et le CESC de mesures visant à réduire le poids du cartable de 50%.

Bien qu'incomplète par rapport à nos revendications spécifiques, cette circulaire prouve que notre combat et notre forte mobilisation sont justes, ciblés, cohérents avec le souci permanent de la bonne santé de nos enfants et la conscience de l'aberration du surpoids de leurs cartables.

Nous devons poursuivre nos actions et nos luttes pour obtenir satisfaction sur l'ensemble de nos revendications.

Pour la commission collège
Frédéric SOUZE, Vice-président

Samedi 16 mai à Marcoussis : Congrès de la FCPE91

Le congrès départemental est le rassemblement annuel au cours duquel sont présentés et soumis au vote les rapports d'activité et financier ainsi que les projets pour l'année à venir. C'est le moment de la présentation et de l'élection des candidats au conseil d'administration.

Le congrès départemental est aussi l'occasion de rencontrer des militants d'autres conseils locaux et de découvrir leurs préoccupations et leurs actions.

Le congrès aura lieu au **Château de Marcoussis, Parc des Célestins**.

Tous les adhérents sont les bienvenus. Ceux qui souhaitent déjeuner sur place sont priés d'en informer rapidement la FCPE91 pour des questions d'organisation (prix du repas : 9 €).

Administrateurs de la FCPE91

Le Conseil départemental est dirigé par un conseil d'administration de 24 membres maximum élus en congrès. Chaque conseil local de l'Essonne peut présenter la candidature de l'un de ses adhérents, à jour de ses cotisations. Il y aura 12 postes d'administrateurs vacants. Il est vital d'être nombreux au conseil d'administration car les tâches sont importantes.

En effet, les administrateurs de la FCPE91 sont chargés du fonctionnement de l'association et de la mise en application des décisions prises lors du Congrès. Durant l'année scolaire, les administrateurs ont un rôle de représentation des parents d'élèves et des conseils locaux, auprès des instances départementales : Conseil général, Inspection académique, Préfecture, diverses associations éducatives et des instances régionales, Conseil régional et Rectorat. De plus, la FCPE91 a pour fonction d'aider, soutenir, former, informer et coordonner les conseils locaux.

Astrid Auzou-Connes
Secrétaire Générale

Samedi 16 mai à Marcoussis : Congrès de la FCPE91

Matin : Partie statutaire

10h - 10h30 : accueil

10h30 - 12h :

mots d'accueil du conseil local et de Olivier Thomas maire de Marcoussis

Partie statutaire (rapports du président, d'activité, financier)

12h : Présentation des candidatures - Apéro - votes

12h30 - 13h30 : Buffet

14 heures : Débat

« L'école et la citoyenneté »

avec :

- ⇒ **Francine Best**, Inspectrice Générale de l'Éducation nationale honoraire et vice-présidente de la Commission consultative des droits de l'Homme jusqu'en 2001,
- ⇒ **Bernard Defrance**, professeur de philosophie et de psychopédagogie, administrateur de la section française de Défense des Enfants International,
- ⇒ **Gilbert Longhi**, proviseur du Lycée Albert Einstein à Sainte Geneviève des Bois et chercheur associé en sciences de l'éducation à l'université Paris X-Nanterre.

Gilbert Longhi est proviseur du Lycée Albert Einstein à Sainte Geneviève des Bois.

Il était, auparavant, proviseur du lycée expérimental Jean Lurçat, dans le 13^e arrondissement de Paris, dans lequel il y a créé pour 250 jeunes décrocheurs sept classes expérimentales afin de les remotiver.

Professeur en IUFM, chercheur associé en Sciences de l'éducation à l'Université Paris X-Nanterre, président de l'Observatoire déontologique de l'enseignement, Gilbert Longhi est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Pour une déontologie de l'enseignement* (ESF Éditeur, 1998), *Décrocheurs d'école* (Éditions de La Martinière, 2003), *Pas envie d'aller à l'école* (Éditions de La Martinière, 2004), *La république lycéenne* (Payot-Rivages, 2006).

Francine Best

Présidente d'honneur des CEMÉA - Inspectrice générale honoraire de l'Éducation Nationale - Directrice honoraire de l'INRP - Présidente du GREF (Groupement des Retraités Éducateurs sans Frontières) de 1992 à 1998 – Ancienne Présidente du Comité français pour la Décennie des Nations Unies concernant l'Éducation aux Droits de l'Homme – Ancienne Vice-présidente du comité d'organisation du centenaire de Célestin Freinet.

Les CEMÉA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont un mouvement de personnes engagées dans des pratiques autour des valeurs et des principes de l'Éducation Nouvelle et des méthodes d'éducation active, pour transformer les milieux et les institutions par la mise en action des individus.

Bernard Defrance, professeur de psycho-pédagogie et de philosophie maintenant à la retraite, a milité dans de nombreuses associations. Aujourd'hui Bernard Defrance est administrateur de la *section française de DEI (Défense des Enfants International)*. Il est spécialiste du droit scolaire et a été membre du comité de rédaction des Cahiers Pédagogiques.

Il a publié plusieurs livres sur l'école dont *Les parents, les profs et l'école* et *le droit à l'école* aux éditions Syros et plusieurs livres sur la violence à l'école.

Pour plus d'infos : <http://www.bernard-defrance.net>

Forum des métiers

Sous des formes diverses, les forums des métiers sont de plus en plus présents dans nos villes afin de faire découvrir aux jeunes - collégiens et/ou lycéens – selon la formule retenue, des métiers grâce à des interrogations directes des jeunes et parfois des parents qui les accompagnent aux professionnels présents. Ces forums, qui ont lieu le plus souvent le samedi matin, en janvier ou février font se côtoyer des stands de découverte des professions mais aussi des lycées, des écoles, des universités qui proposent leurs filières et cursus.

Ces manifestations sont le plus souvent co-organisées par les municipalités et les associations de parents d'élèves avec le concours des CIO (Centre d'Information et d'Orientation) et des lycées et collèges.

À Athis-Mons, par exemple, la FCPE a initié le forum des métiers qui est maintenant piloté par le service jeunesse de la mairie, les responsables des collèges et lycées de la ville, le CIO de Juvisy-sur-Orge et la FCPE. Autre exemple, Morangis et Chilly-Mazarin ont uni leurs forces

avec les deux fédérations de parents d'élèves pour proposer cet événement alternativement dans l'une et l'autre ville. À Massy et Saint-Michel-sur-Orge, les parents d'élèves FCPE sont très actifs dans l'organisation et la présence le jour J.

Les parents FCPE ont leur place à prendre et leur rôle à jouer, non seulement dans l'organisation de la manifestation, mais aussi pour présenter leur propre métier. Il est donc important de savoir, par le biais des parents présents lors des ré-

unions de préparation, quels métiers ne sont pas proposés par les divers intervenants sollicités et se porter volontaire.

Enrichir la palette des métiers que les jeunes peuvent découvrir à travers l'expérience de parents impliqués qui parlent avec cœur et conviction de leur propre vie professionnelle est un atout important qui peut susciter l'intérêt pour une profession parfois mal connue.

Martine Aggerbeck, Trésorière

Témoignage : l'organisation du forum

Si l'intérêt d'un forum des métiers pour les jeunes, leurs parents, et même pour les intervenants n'est plus à démontrer, son organisation et son maintien dans la durée sont compliqués. Mais avec de la bonne volonté, quelques recettes, et grâce aux témoignages de satisfaction des participants, les forums sont souvent reconduits d'année en année.

Les garanties de succès d'un forum

La motivation : le premier est déterminant, et n'a lieu que grâce à des personnes très motivées, qui regroupent les partenaires indispensables.

Les partenaires sont concernés par les jeunes et/ou financent le forum car les bonnes volontés ne suffisent pas pour réussir dans la durée. Issus des associations, de l'Éducation nationale, et des collectivités locales, ils ont des avis différents, et doivent trancher, par exemple sur :

les métiers : ceux qui plaisent ou ceux qui recrutent ?

le jour : le samedi sans les commerçants, mais avec plus de jeunes motivés et d'intervenants disponibles, ou en semaine avec les jeunes qui en ont le plus besoin, et leur classe, en excluant les autres.

Le pilotage opérationnel : une personne désignée et disponible réunit les partenaires et fait en sorte que toutes les tâches soient réalisées.

Les principales tâches

Choix du jour et de la salle : il est fait en amont et conditionne la suite.

Recruter les intervenants, une tâche longue et difficile ! Plus de cent volontaires sont nécessaires pour couvrir une large palette de métiers, avec des bénévoles disponibles quelques heures seulement. On sollicite les entreprises, administrations, et commerces locaux, les parents, et des contacts personnels - très efficaces. Chaque année, le fichier de volontaires croît, car rares sont ceux qui ont la disponibilité nécessaire vis-à-vis de leur employeur ou de leur famille pour revenir tous les ans.

Aménagement de la salle : la première édition se fait avec les moyens du bord, mais les critiques post-forum des jeunes et des intervenants sur le manque de confort, la lisibilité de l'affichage, l'exiguïté ou le bruit, conduisent pour les éditions suivantes à une professionnalisation de l'organisation de l'espace (stands), et à une augmentation du budget.

Communication : elle se révèle indispensable, même si le forum ne concerne que des classes. Elle concerne affiches, tracts, site internet (annonce des métiers), plan de la salle et documentation le jour J.

Organisation du jour J : il faut être nombreux toute la journée, pour gérer les questions matérielles, l'accueil des intervenants et des jeunes.

Retour d'expérience : facilité par l'analyse de questionnaires remis aux intervenants et aux élèves, il est capital pour ne pas répéter les erreurs.

Claudine Taillandier, présidente du conseil local FCPE Lycée Parc de Vilgénis et pilote opérationnelle du Forum des Métiers de Massy 2007

Témoignage : j'ai expliqué mon métier de biologiste

Depuis une dizaine d'années maintenant, je parle des professions axées autour de la recherche en biologie : j'explique les différents métiers possibles, de technicien à chercheur, et des niveaux de formation à acquérir selon le métier, de bac ou bac +2 à bac +10, des matières à ne pas négliger, la biologie mais aussi la chimie, un peu de maths et de physique, sans oublier l'anglais et le français pour rédiger articles et mémoires ou thèses. J'apporte non seulement de la documentation de base, mais une « feuille de chou » de mon cru, l'expérience de jeunes qui ont gravi les échelons doucement depuis le BTS jusqu'à une thèse d'université et un poste d'ingénieur, et surtout un peu de matériel pour des « expériences », des « manips » où tous se prennent au jeu, jeunes et parents quand il s'agit de faire une hypothèse sur le pH (degré d'acidité) de solutions variées, allant du coca-cola au déboucheur de canalisation, de réaliser l'expérience (peut-on voir 1 μL ??) et de comprendre pourquoi le résultat est oui ou non à l'hypothèse formulée.

pothèse formulée.

Bien sûr, mon expérience de « chaland » s'est enrichie avec les années, ainsi que la décoration du stand. Bien sûr, l'alchimie des rencontres sur un forum donné varie et fait que l'on repart plus ou moins satisfait au bout de la demi-journée passée : nombre de jeunes qui se sont seulement attardés, nombre de jeunes que l'on a réellement aidés dans leur démarche de recherche d'une profession qui les intéresse.

Mais quand parfois, à Carrefour, un jeune que l'on ne reconnaît pas vous dit bonjour et vous rappelle qu'il est passé à votre stand quelques années plus tôt, cela fait chaud au cœur et motive un peu plus en se disant que quelques graines parmi toutes celles que l'on a jetées ont sans doute germé et prospéré.

Alors je vous invite à tenter cette expérience si vous en avez l'occasion.

Martine Aggerbeck, Chercheur en biologie

Acide ou pas ?

Quizz sur le pH de diverses solutions.

Choisir l'une des 3 réponses suivantes pour chaque liquide proposé :

1 < pH < 5 : très acide à acide

5 < pH < 8 : neutre

8 < pH < 14 : basique à très basique.

Solution à tester	pH
Jus de citron	
Coca-cola	
Vinaigre	
Eau de Badoit	
Savon liquide	
Eau de javel	
Déboucheur de canalisation	

Réponses page 12 de ce VS91.

Un exemple : le forum des métiers au collège de Bures-sur-Yvette

Le succès de la première édition 2008 de notre forum des métiers a démontré l'importance et la richesse de cet espace d'échanges et de découverte, véritable projet commun entre parents, enseignants et élèves.

Comme l'an dernier, la seconde édition du forum le samedi 7 février 2009 a été menée de concert par les deux associations de parents d'élèves et le collège.

Notre principe est simple : des intervenants d'horizons professionnels divers, parents d'élèves (principalement) ou pas, sont invités à partager l'expérience de leur itinéraire et la passion de leur métier avec nos collégiens en répondant à leurs questions.

Chaque collégien de 3^{ème} rencontre 3 intervenants imposés selon son choix ou non (en fonction des métiers représentés) pendant 30 minutes par métier. Chaque collégien peut ainsi satisfaire sa curiosité, sans restriction ni a priori, indépendamment de ses capacités scolaires.

En rassemblant tous les publics dans un même lieu et au même moment, nous offrons une vue de métiers, que ceux-ci nécessitent des études courtes ou longues, universitaires ou techniques, en continu ou en alternance.

Le forum des métiers en chiffres (édition 2009)

⇒ 102 collégiens de 3^{ème}

⇒ 42 intervenants

⇒ 38 métiers représentés



Françoise Froehlich, pour le comité d'organisation du forum des métiers du Collège de La Guyonnerie

Conseil Départemental de l'Éducation nationale

Le dernier CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) s'est déroulé le 31 mars dernier. Après des réunions préparatoires tendues entre syndicats enseignants et Inspection d'Académie, le conseil a été précédé par des délégations d'établissements venues demander le rétablissement de classes fermées sur des bases de prévisions d'effectif erronées. L'inspecteur s'est engagé en début de séance à étudier toutes les demandes mais ne s'est engagé dans l'immédiat sur aucun cas.

En début de séance, la FCPE a remis au préfet, à l'attention du Ministre de l'éducation nationale, 4 850 lettres pétitions signées par des parents et des membres de la communauté éducative, demandant des réformes destinées à améliorer réellement notre appareil éducatif.

Une déclaration liminaire commune à l'ensemble des syndicats représentés et à la FCPE, a été lue, concernant les orientations actuelles et leurs conséquences chiffrées dans notre département.

Un vœu, demandant un profond changement de cap des réformes éducatives, a

été émis et approuvé par 17 voix contre 3 abstentions ou refus. Parmi les participants, le maire de Brétigny et deux conseillers généraux ont approuvé ce vœu.

Carte scolaire du 1^{er} degré

Les directeurs de 73 groupes scolaires en zone prioritaire vont bénéficier d'une augmentation de leur décharge. Cette modification se faisant à moyens constants, les ressources sont pour la plupart prises dans les moyens supplémentaires des mêmes établissements, représentant 23 postes supprimés pour compenser les décharges de directeurs.

RASED : 38 postes sur les 300 de l'Essonne seront supprimés et 38 verront leur champ d'action restreint. Ces postes sont pris sur les 51 postes non pourvus, mais occupés par des enseignants actuellement non diplômés mais remplissant la fonction RASED, faute de titulaires formés. Les RASED des établissements en REP seront affectés à des établissements précis, ce qui réduira leur champ d'intervention. La carte scolaire a été rejetée par le CDEN par une très forte majorité (17 voix).

Carte scolaire du 2^e degré

La prévision d'effectif du département est de 55 416 élèves, soit 86 de plus que l'année dernière.

La dotation horaire est de 67 509 heures dont 6,8% de HSA (Heures supplémentaires et heures de vacataires)

Les discussions ont porté sur le rôle des CA d'établissement, à qui on soumet des répartitions toutes prêtes et dont l'avis n'est souvent pas pris en compte. Le conseil a demandé à l'inspection de fournir le nombre d'établissements, parmi les 100 collèges de l'Essonne, qui ont rejeté les répartitions de dotation horaire proposées. L'inspecteur d'Académie a indiqué ses priorités pour 2009 : accompagnement personnalisé, orientation des élèves, réduction drastique des redoublements, évaluation par les compétences.

A noter l'ouverture de 5 sections européennes et d'une CHAM à Marcoussis (école à spécialité musique). Comme pour le primaire, le CDEN a rejeté la carte scolaire du second degré, avec la même majorité de 17 voix.

Jean-Marc Defrémont

Philippe Meirieu à Corbeil le 11 mars



Instituteur, professeur de français et de philosophie puis professeur des universités en sciences de l'éducation, Philippe Meirieu a été responsable pédagogique d'un collège expérimental de 1976 à 1986, rédacteur en chef des *Cahiers pédagogiques* de 1980 à 1986, formateur d'enseignants et directeur de l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation (ISPEF) à Lyon. Il participa à la création des Instituts universitaires de formation des maîtres et à celle du Conseil national des programmes.

Il a écrit de nombreux livres et articles sur l'éducation. Certains sont encore en librairie, d'autres téléchargeables sur son site.

Pour plus d'infos : <http://www.meirieu.com>. Ce site, très complet, propose de nombreux articles, vidéos, informations et propositions sur la pédagogie ainsi que des articles et études sur l'actualité.

Compte-rendu non exhaustif de la réunion-débat organisée par Bruno Piriou, Conseiller général, à Corbeil-Essonnes, le 11 mars 2009 avec Philippe Meirieu, sur le thème « Repenser l'école ».

Philippe Meirieu a tout d'abord précisé que cette rencontre s'inscrivait dans une démarche de résistance et de propositions et il a fait le point sur la démocratisation de l'école sous deux aspects.

Oui, la démocratisation de l'accès à l'école est une réussite. L'ouverture massive des lycées et des collèges représente, en effet, un progrès considérable depuis 1968, date à laquelle tous les jeunes de 16 ans ont été scolarisés.

Par contre, l'école a échoué dans la démocratisation de la réussite scolaire pour des raisons d'inégalités sociales et géographiques. Ainsi, aujourd'hui, nombre d'espérances sont déçues. Les victimes

des exclusions d'hier (avant la démocratisation de l'accès) sont aujourd'hui désignées coupables. Pourquoi ces enfants ne réussissent-ils pas alors que l'école leur est ouverte ? On a un sentiment de tromperie vis à vis de l'école, un sentiment d'exclusion vécue de l'intérieur. L'école accueille sans donner les moyens (les codes) aux enfants et aux parents qu'elle excluait auparavant.

En 1981, la gauche a donné une dynamique pour l'éducation prioritaire et relancé

Philippe Meirieu à Corbeil le 11 mars (suite)

le collège pour tous. Or, depuis 1995, cette dynamique s'est arrêtée. L'école française ne produit plus de mobilité sociale, elle est génératrice d'échecs, de rancœurs, de violences. Certains vont jusqu'à dire qu'il faut revenir sur la démocratisation, en réduisant l'accès à l'école. D'autres souhaitent que soient inventées de nouvelles méthodes pour démocratiser la réussite.

La démocratie est une idée nouvelle en Europe qui est difficile à construire. Comment construire un véritable bien commun ? Quel horizon collectif est-il possible d'atteindre ? Pour illustrer cela, Philippe Meirieu prend une métaphore : « La démocratie, c'est comme la purée. Comment faire de la purée sans que chacun ne lâche sa pomme de terre ? Et le presse-purée, c'est l'institution ». Le bien commun, c'est plus que la juxtaposition de tous nos biens propres ; il faut surtout que nous en ayons à la fois conscience et envie, que nous ayons véritablement un but commun à atteindre, but plus prenant que nos besoins individuels.

Malheureusement, la politique actuelle réveille en nous ce qu'il y a de plus individualiste. Par exemple, en ce qui concerne le Service minimum d'accueil, individuellement, chacun peut y trouver son compte mais, collectivement, quelles en sont ou en seront les conséquences ? Nous voulons un service public de qualité : tous ensemble nous pouvons le faire.

Aujourd'hui, les élèves sont en « surchauffe ». Ils veulent tout, tout de suite, tout le temps. Il faut donc leur apprendre à contrôler ou à différer leurs pulsions. L'école doit faire grandir, c'est une de ses fonctions fondamentales. Or, la réforme actuelle des programmes du primaire ne vise que la transmission des savoirs, les fondamentaux mais pas « le fondement des apprentissages ».

C'est vrai qu'il y a une baisse du niveau de l'orthographe - surtout l'orthographe grammaticale - mais arrêtons-nous sur les causes.

D'une part, l'orthographe française est incohérente et il n'y a pas eu, comme dans plusieurs autres pays, une réforme. D'autre part, le rapport à la langue a

changé. Nous prenons de plus en plus de liberté avec toutes les formes de normes. Il y a un vrai problème de désaffection de l'écrit. Il faut remettre au goût du jour l'écrit. Il faut remettre au goût du jour l'écrit. Il faut remettre au goût du jour l'écrit. Le fait d'écrire nous fait passer de la pensée furtive à la trace durable. « Cela transforme les contraintes de la langue en ressources de la pensée ». En fait, l'écriture nous rend plus humain et nous permet de vivre ensemble.

D'autre part, il y a la vraie question de la concentration et de l'attention. Aujourd'hui, les recherches démontrent que le temps d'attention des enfants a été divisé par 3, c'est énorme. C'est un vrai problème car l'attention est la condition même de l'apprentissage. Les classes ressemblent souvent à des cocottes-minute : les enfants manquent de sommeil (ils ont perdu, en moyenne, 1h30 par jour), sont surexcités et ils n'ont pas le temps de trier les multiples registres et informations qui leur parviennent en un court moment. Leur « bibliothèque mentale » est un véritable capharnaüm. Ça laisse le champ libre « pour les marchands d'excitants et pour une répression absolue envers les excités ».

Philippe Meirieu pose ensuite d'autres questions : « la classe est-elle devenue ringarde ? », « qu'en est-il de la vie de classe et de l'aide individualisée ? ».

L'utilisation du samedi matin permettrait de rencontrer les parents, d'aider les parents et les enfants. La semaine de 9 demi-journées doit impérativement être remise en place.

« Nous n'avons pas réussi à faire réussir tous les enfants ». Aujourd'hui, des temps hors de la classe sont proposés pour que les élèves fassent leur travail personnel. Le travail en classe ne suffit pas. Avec ce système, le risque est grand « de faire comme si les profs d'EPS expliquaient les règles du basket en classe mais faisaient jouer le match à la maison.... ».

Car il existe un danger à désinvestir la classe. La classe doit être le lieu de travail avec le moins de face à face possible mais de plus en plus de côte à côte.

Et il ne faut pas tout mélanger. Il faut bien faire la différence entre les élèves en

difficultés et ceux qui sont en échec.

Et la réussite scolaire ?

Lors des dernières recherches, notamment au Canada, il apparaît que ce qui est déterminant pour les résultats scolaires, ce n'est ni la compétence des maîtres, ni la qualité des manuels, ni les effectifs des classes ... mais les effectifs des écoles. Ce qui marche, ce sont les unités pédagogiques à taille humaine. Il s'agit là d'une représentation mentale cohérente : un groupe d'enfants avec un groupe de professeurs. Les adultes se donnent des objectifs rigoureux et sont évalués. Ils ont une liberté d'organisation et peuvent ainsi réagir rapidement en fonction des événements. Les enfants trouvent en face d'eux de véritables interlocuteurs. Par exemple, il y a actuellement un projet en Argentine qui consiste à créer des mini-collèges composés, chacun, de seulement 4 classes - 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} avec 10 professeurs. En France, les élèves de 6^{ème} ne voient jamais tous leurs professeurs en même temps ; en Argentine, cela est impensable.

Et la formation des enseignants ?

La réforme de la formation des maîtres ne permet pas de prendre le temps, le recul entre la théorie et la pratique, ne met pas en place l'alternance nécessaire à la prise de fonction. Actuellement, la formation dispensée par les IUFM ne permet pas aux futurs maîtres de s'approprier le métier. Il s'agissait donc, dès le départ, d'une réforme avortée.

Être enseignant, c'est enseigner, c'est-à-dire formaliser et transmettre. L'enseignant doit à la fois faire l'école et faire la classe. Il fabrique l'école qui rendra possible de faire la classe. L'école doit être enseignée comme un ensemble de valeurs : le travail bien fait, la vérité, la recherche. Il faut se battre pour « ne pas osciller entre la dépression et la répression » comme c'est actuellement le cas pour des jeunes professeurs.

**Patrice Coulon
Jean-Marc Garcia**

Lycée : Débat sur la réforme des lycées

Lors de la réunion du 5 février 2009 à Longpont-sur-Orge, nous avons choisi de recueillir les idées des responsables des conseils locaux sur les différents points de la réforme des lycées proposée par le ministre de l'Éducation nationale. En fait, nous avons de nombreuses questions, restées sans réponse.

Autonomie des élèves

Pour certains, il y a une incohérence dans les réformes : la réforme du primaire impose, plus de « par cœur », et la réforme du lycée pousse à une plus grande autonomie. Par ailleurs, la réforme du lycée ne pousse pas vers plus d'autonomie des élèves puisque les heures d'accompagnement n'incitent pas à cette indépendance.

Les options et les filières

Comment vont se gérer les options ? Ne risque-t-il pas d'y avoir encore plus de différence entre les élèves dans un même cours ? Plusieurs questions sont soulevées : Quels seront les « bons choix » pour telle ou telle filière ? Quelles seront les filières demandées après le lycée ?

Il faut revaloriser chacune des filières, de sorte que la filière scientifique ne soit plus la filière élitiste. La modularité permettrait de raccrocher les élèves en leur redonnant un goût à l'école.

Problème de l'orientation

L'orientation commence dès la troisième puisque l'élève se retrouve devant un choix important : orientation vers le lycée général ou la filière professionnelle. D'où l'importance des CIO et des stages d'observation de troisième. Autre problème soulevé : le manque de passerelle entre les filières courtes et les filières longues.

Les passerelles qui existent (1^{ère} d'adaptation notamment) vont-elles continuer à exister après la suppression des BEP ? Il faudrait que les élèves puissent reprendre une filière longue quand ils le souhaitent. La diminution des moyens humains dans les CIO sera préjudiciable.

Vacances et temps de travail

La réforme prévoit de remplacer les 3 trimestres par 2 semestres. Les vacances sont-elles trop longues ? D'un avis général les trimestres ne sont pas égaux et le temps de travail par semaine est trop important. Le 3^e trimestre est très court. En terminale, les dossiers pour l'orientation sont donnés avant fin mars, la sélection se fait donc sur les 2 premiers trimestres.

Le découpage en semestres serait une bonne chose et l'assemblée reste attachée aux deux mois de vacances d'été, permettant à certains lycéens de travailler.

Baccalauréat

Si la réforme ne prévoit pas aujourd'hui une réforme du bac, ne doit-on pas craindre sa suppression dans les quelques années à venir ?

Avec le souhait du ministre de repousser les dates du bac pour prolonger l'année scolaire jusqu'à mi-juin voire fin juin, donc prolonger le travail des professeurs d'au-

tant, le ministre ne pousse-t-il pas les professeurs à souhaiter la suppression du bac ? En effet, les corrections et les épreuves en juillet risquent d'en démoralliser plus d'un.

A quoi sert le bac aujourd'hui ? C'est un des symboles de la France. C'était un diplôme final mais maintenant, avoir le bac ne « donne » pas grand chose (99% des lycéens l'ont en un ou deux ans). Il n'ouvre pas les portes vers les filières sélectives mais uniquement vers la fac.

Faut-il augmenter le contrôle continu ? Le risque est qu'il y ait une inégalité entre les lycées (certains notant « large » et d'autres pas), problème plus important du fait de la suppression de la carte scolaire. Les lycéens ne voudront-ils pas s'orienter vers les lycées « à notation large » ?

Les parents présents restent attachés au baccalauréat dans sa formule actuelle : c'est le premier examen important, une finalité. Les épreuves sont communes dans une Académie et la notation anonyme. C'est un examen équitable. Bien que la préparation à cet examen ne le soit pas (niveau des classes différent et cours particuliers pour certains...).

Martine Aggerbeck, Astrid Auzou-Connes et Jean-Marc Defrémont

Conclusion :

Il est nécessaire de déboucher sur une formation suffisamment qualifiante pour accéder à un métier tout en conservant un objectif de culture générale indépendant.

La réforme présentée ne serait guidée que par un objectif économique. Les parents craignent que la multiplication des modules d'accompagnement au détriment des modules obligatoires, entraîne un appauvrissement des matières.

La demande des entreprises n'est-elle pas d'avoir de la main d'œuvre peu qualifiée ? Dans ce cas, la volonté n'est-elle pas de rendre l'accès au lycée et aux études supérieures encore plus difficile ? L'objectif gouvernemental n'est-il pas de diminuer la qualification professionnelle de masse et de développer un élitisme à travers la réforme en cours ?

La réforme doit se faire, en articulant les réflexions avec l'enseignement supérieur, professionnel, avec le collège et en concertation avec les enseignants, les lycéens et les parents d'élèves. Il faudrait mettre en cohérence l'ensemble de la période scolaire et ne pas réformer par morceaux.

La restauration scolaire

« Consentement à l'impôt ou au tarif ? Des visions contrastées de la solidarité locale »

Il s'agit du titre d'une étude qui a été menée au cours du 4^{ème} trimestre 2008, dans la région Ile de France, en particulier dans notre département, par une équipe de chercheurs, dirigée par Françoise Navarre, de l'Institut d'Urbanisme de Paris rattaché à l'Université Paris 12, pour le compte du PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) qui dépend du ministère de l'écologie et du développement durable. Cette étude a été rendue publique à l'occasion d'une rencontre à Paris 12 (Créteil), le 10 avril dernier, où Patrice Coulon, vice-président, représentait la FCPE91.

Cette étude sur un aspect précis de la restauration scolaire – son coût et son tarif - peut intéresser les conseils locaux du primaire qui abordent régulièrement cette question soit en conseil d'école soit directement avec leurs responsables municipaux.

Elle fait suite, d'une certaine manière, à l'instauration, en 2007, de la gratuité pour la restauration scolaire dans les écoles élémentaires de quelques communes de la Seine Saint Denis, suivie d'une proposition de loi ayant pour but sa généralisation à l'ensemble du territoire national. Ce principe de gratuité, apparemment aisé dans sa mise en œuvre mais qui n'allait pas de soi, a suscité des débats au sein des élus et de leurs associations.

Le travail d'enquête a consisté à étudier comment « gouvernants » et « gouvernés » se sont saisis des mérites respectifs des impôts, des tarifs de cantine et de sa gratuité et quels avis publics sont formulés à propos de la restauration scolaire et de ses tarifs.

La fourniture de repas aux élèves, même si elle prend un caractère quasi-systématique, est un service facultatif, dit administratif ou social. Rien n'impose donc son équilibre budgétaire. Ce service de restauration scolaire fait doublement jouer des mécanismes de « solidarité ». Les uns se nouent entre, d'une part, des contribuables qui financent avec leurs impôts un service dont ils ne bénéficient pas nécessairement et, d'autre part, les usagers de ce service. Les autres se tissent entre les familles, le poids budgétaire des dépenses de cantine variant selon leur situation. Au nom de la « mission citoyenne » dont ils sont investis, les « gouvernants » ont à se prononcer sur l'importance respective de ces deux mécanismes. Les « gouvernés » s'inscrivent dans ce dispositif, en suppor-

tent le poids de façon plus ou moins équitable, pour des bénéficiaires variables.

Sans entrer dans la méthodologie adoptée ni dans la typologie des communes retenue, précisons que le terrain d'études a concerné 106 communes de plus de 9 000 habitants des départements de l'Essonne, des Hauts de Seine et de la Seine Saint Denis.

Des services municipaux de l'Essonne et quelques responsables de conseils locaux FCPE du primaire implantés sur ces communes ont été consultés. Il est, par contre, très regrettable qu'à la suite du refus des mairies sollicitées, aucune enquête n'ait pu être faite directement auprès d'un panel suffisamment large de familles dont au moins un enfant fréquentait la cantine scolaire

Des informations sur le mode de gestion du service de restauration scolaire adopté par ces localités ont été collectées ainsi que sur leur mode de tarification. Ces données ont servi notamment à établir une courbe représentative des taux d'effort des familles variant selon leur quotient familial et/ou leurs ressources. Il en ressort une grande diversité des pratiques locales mais le recours à un prestataire privé ressort dans 60% des cas. Et ce choix n'a pas, semble-t-il, d'incidence sur les prix des repas facturés aux familles.

La formule de la tarification au « quotient familial » est de loin la plus répandue. Dans l'idéal, cette formule se présente comme le mode de tarification qui peut garantir l'égalité de traitement des usagers à l'intérieur du service : le prix est d'autant plus élevé que le quotient est fort. En fin de compte, cette étude montre que, dans de nombreux cas, ce dispositif peut être qualifié de « régressif », c'est-à-

dire qu'il est favorable aux familles à revenus élevés, davantage parfois qu'aux familles à faibles ressources. Et se sont les familles aux budgets « moyens » qui, au jeu des tarifs, sont les plus « mal traitées ».

Il ressort également de cette étude que le prix moyen d'un repas facturé aux parents est proche de 3 Euros et que sa fourniture (prix de revient global) coûte à la collectivité aux environs de 8 Euros. Il est donc possible d'affirmer que la cantine est résolument « solidaire » même si tous n'en bénéficient pas de façon semblable.

Dans certaines communes, il a été repéré des dispositifs spécifiques (gratuité, tarif unique, ...). Quelques villes ont engagé des réflexions et des études en vue d'un prochain changement de leur dispositif mais la plupart conservent un système hérité du passé. Système qui, à la suite d'ajustements successifs, n'est plus du tout adapté aux réalités sociales des familles. Référence est souvent faite à la pratique des communes voisines. Mais les modifications d'ampleur sont en général redoutées car elles risquent d'être source de mécontentement. Il en est de même des hausses tarifaires et des augmentations fiscales qui comportent, aux yeux des élus, des risques électoraux élevés.

Deux constats que nous ne pouvons que regretter à la fois comme parents d'élèves et comme citoyens ont été faits : une opacité certaine entoure les éléments tangibles d'information et des évaluations des systèmes actuellement mis en place manquent cruellement.

De plus, à l'heure où les tensions qui pèsent sur les finances publiques locales sont vives, la faible place accordée aux éléments d'ordre économique interroge.

La restauration scolaire (suite)

Les « gouvernants » puisent principalement dans le registre de l'équité, de la justice, de la responsabilité, ... voire de la « solidarité » et de la « citoyenneté » pour donner du poids à leurs choix politiques. Les « gouvernés », eux, font sensiblement référence aux mêmes principes en particulier lorsqu'il s'agit de justifier leur opposition – quasi généralisée – à la gratuité.

De l'avis des représentants de parents consultés, la tarification de la restauration scolaire « ne fait guère l'objet de débat » même s'ils reconnaissent que la facture mensuelle moyenne pour 2 enfants (65 Euros, soit 2% d'un budget familial « moyen ») dépasse les possibilités financières de certaines familles.

De plus, la restauration scolaire, en tant que telle, n'a pas un fort pouvoir mobilisateur. Sa tarification fait souvent figure d'enjeu de second ordre. Mais il est arrivé que « la cantine » soit devenue l'objet d'un conflit local opposant parents et municipalité. Les parents se réunissent alors autour d'actions collectives et rassemblent leur parole pour la porter dans la sphère publique.

Et le mouvement collectif des parents achoppe souvent sur les conséquences individuelles (quel gain ou quelle perte pour chaque famille ?) du passage d'un tarif unique à une tarification au « quotient familial ».

Fin 2008, les associations de parents d'élèves FCPE en particulier, soucieux

du devenir de « l'école » ont été très mobilisées et les questions relatives à la restauration scolaire et à sa tarification leurs sont apparues secondaires et « ne générant pas de débat particulier ».

Cette étude très complète et très intéressante est disponible sur demande à la FCPE91. Il serait fort intéressant que les conseils locaux du primaire se saisissent de cette étude pour faire le point de la situation dans leur propre commune et mener une enquête auprès des familles.

La commission primaire de la FCPE91 recueillera les informations et pourra établir un point sur la situation en Essonne.

Patrice Coulon

Réponses au quiz : Jus de citron ; Coca-cola et Vinaigre: acide ; Eau de Badoit et Savon liquide : neutre ; Eau de javel et Déboucheur de canalisation : basique



mae
Qui aime bien, protège bien.

mae scolaire & extra-scolaire

L'assurance scolaire & extra-scolaire de la MAE protège votre enfant 24h/24 et 365 jours/an dans toutes ses activités, à l'école comme dans sa vie de tous les jours (maison, loisirs, voyages...), qu'il soit l'auteur ou la victime d'un accident. Et cela, même s'il se blesse seul.

Avec la MAE, vous avez la garantie que votre enfant sera pris en charge dans les meilleures conditions :

- Remboursements dès le 1^{er} euro, sans aucune franchise.
- Soutien scolaire à domicile en cas d'immobilisation prolongée.
- Soins dentaires et lunettes : jusqu'à 400 €.

31 €/an seulement

Adhésion immédiate sur www.mae.fr

MAE de la Région Parisienne
9 rue d'Argenson - 75008 PARIS
0820 062 062 (0,12€ TTC/min)

VIE SCOLAIRE PARENTS 91
MAI 2009

JOURNAL GRATUIT
Envoyé par courriel

Directeur de publication :
Jean-Marc DEFREMONT

Directrice de la rédaction :
Astrid AUZOU-CONNES

Rédaction :
C.A. de la FCPE 91

Mise en page :
FCPE91

Administration :
Myriam BELKHIR

Reprographie :
FCPE 91